



Déclassement de poste.....

Par **rabis**, le **10/11/2008** à **12:15**

bonjour.

je travaille dans un cfa qui appartient à la chambre de métiers de ma région.

j'étais assistante du conseiller d'éducation jusqu'à juillet. il a démissionné et ma collègue secrétaire du département automobile à postuler à ce poste vacant. il ne lui a été donné que le titre de responsable de la vie scolaire. on m'a proposé de reprendre le secrétariat auto que j'ai accepté. on m'a fait un nouveau contrat d'employée administrative avec une augmentation satisfaisante. mais le souci est que ma collègue ne digère pas le fait d'avoir eu la même augmentation qu'une secrétaire qui est restée secrétaire alors qu'elle a eu un poste de responsable. elle menace aujourd'hui la direction de laisser tomber les plannings de cours (dont elle a la charge) et de reprendre son ancien poste - aujourd'hui le mien- si elle n'a pas l'augmentation qu'elle "mérite".

ma question est la suivante : est-il possible de revenir en arrière ? peut-elle reprendre son ancien poste ? je tiens à préciser que mon responsable préfère travailler avec moi plutôt qu'avec elle, et les enseignants aussi. j'ai d'ailleurs eu plusieurs remarques comme quoi je suis plus organisée qu'elle et que je faisais du bon boulot...

désolée pour le roman mais je voulais que les choses soient le plus claires possible.

merci de me lire.